



**BTS
BAC+2**

Dossier entreprise Stage et contrat d'apprentissage

Depuis plusieurs années, ensemble, nous avons formé et accompagné des jeunes dans leurs projets professionnels. Afin de pouvoir continuer à participer au développement du bassin et offrir un avenir aux générations futures, nous avons besoin de vous pour :

- ◇ Proposer des **stages en entreprise** pour nos élèves et étudiants, futurs professionnels
- ◇ **Développer des partenariats** et proposer des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage aux étudiants
- ◇ **Équiper nos établissements** en matériels innovants, par le biais de la collecte de la taxe d'apprentissage de vos entreprises, chaque entreprise peut choisir l'établissement scolaire bénéficiaire de sa contribution à la taxe

Recrutez vos futurs collaborateurs En formation classique (stagiaire)

Le BTS en formation initiale est financé en totalité par le stagiaire qui doit effectuer deux stages en entreprise au cours de sa formation :

- . 8 semaines en 1ère année
- . 6 semaines en 2ème année.

- ◇ BTS Management Commercial Opérationnel
- ◇ BTS Comptabilité Gestion
- ◇ BTS Notariat
- ◇ BTS Professions Immobilières

Alternance en contrat d'apprentissage (CDD 2 ans)

Le BTS en alternance s'inscrit dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage** (CDD de 2 ans). L'OPCO dont dépend l'entreprise finance la formation du salarié.

Aménagement du temps de travail :

- * 15 h au centre de formation (lundi, mardi)
- * le solde du temps de travail en entreprise

En période de fermeture du centre de formation, le salarié travaille à temps complet en entreprise.

- ◇ BTS Management Commercial Opérationnel
- ◇ BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client
- ◇ BTS Support à l'Action Managériale
- ◇ BTS Professions Immobilières

Les avantages des contrats d'apprentissage

- ◇ Réduction générale des cotisations applicables (loi Fillon),
- ◇ Economie de la prime de fin de contrat CDD (10 % de la rémunération brute totale),
- ◇ La rémunération de l'alternant ou de l'apprenti est conditionnée à son âge, ses diplômes, le nombre d'employés et les accords de branches professionnelles ou la convention collective. Une simulation des coûts d'un contrat de professionnalisation est disponible via le site officiel «Portail de l'alternance» onglet employeur <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

Chiffres donnés à titre indicatif par le portail de l'alternance le 09/03/2020 pour une entreprise de 5 salariés du secteur privé. Les OPCO et les accords de branche peuvent avoir des particularités de minima salarial non pris en compte dans les exemples ci-dessous. L'OPCA de rattachement est le seul compétent pour valider le contrat.

Apprentissage

Apprenti -21 ans BTS CDD 2 ans	1 ^{er} année 43% du SMIC Par an	2 ^{ème} année 51% du SMIC Par an
Salaire + charges	11244 €	13335 €
Exonération charges	-3177 €	-3768 €
Coût net aide comprise	8066€	9567€
	Soit 672 €/mois	797 €/mois
Salaire brut mensuel de l'apprenti	662 €/mois	785 €/mois

Apprenti de 21 ans à 25 ans BTS CDD 2 ans	1 ^{er} année 53% du SMIC Par an	2 ^{ème} année 61% du SMIC Par an
Salaire + charges	13859 €	15951 €
Exonération charges	-3916 €	-4507 €
Coût net aide comprise	9943€	11444€
	Soit 829 €/mois	954 €/mois
Salaire brut mensuel de l'apprenti	816 €/mois	939 €/mois

Apprenti + 25 ans BTS CDD 2 ans	100% du SMIC Par an
Salaire + charges	26148 €
Exonération charges	-7389 €
Coût net aide comprise	18759 €
	Soit 1563 €/mois
Salaire brut mensuel de l'apprenti	1539 €/mois



Votre interlocuteur :

Didier Rochette

Responsable formations
Responsable des relations entreprises

rochette.sjf@gmail.com
07 66 09 99 79

Pour vous faciliter la vie

Nous pouvons vous proposer des candidats en fonctions de vos besoins, pour vous permettre de recruter en premier vos futurs collaborateurs

Nous nous chargeons de la rédaction des différents documents et des relations avec l'OPCO dont vous dépendez.



76 Avenue Georges Borel
13300 SALON DE PROVENCE
04 90 53 20 51

cfp-saintjeanformations@lyceesaintjean.com

Retrouvez nous sur sj-formations.fr